



# Bibliothèques publiques en Algérie : soixante ans de construction et de développement

**Ousama Demmouche**, Article traduit de l'arabe par **Joumana Boustany**

DANS **I2D - INFORMATION, DONNÉES & DOCUMENTS** 2023/2 (N° 2), PAGES 84 À 100  
ÉDITIONS **A.D.B.S.**

ISSN 2428-2111

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-i2d-information-donnees-et-documents-2023-2-page-84.htm>



**CAIRN.INFO**  
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour A.D.B.S.**

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.



## II. LE MAGHREB, UNE MOSAÏQUE DE CULTURES ET DE CONNAISSANCES

**MOTS-CLÉS :** Algérie, Bibliothèques principales, Bibliothèques publiques, Bibliothèques de lecture publique, 60<sup>e</sup> anniversaire de l'indépendance

## **BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES EN ALGÉRIE : SOIXANTE ANS DE CONSTRUCTION ET DE DÉVELOPPEMENT**

*Article traduit de l'arabe par Joumana Boustany*

Lors de la célébration du soixantième anniversaire de la Fête de l'indépendance en Algérie, en 2022, on a mis à l'honneur les réalisations d'ordre militaire, économique, industriel et agricole... et on a oublié, une fois de plus, les bibliothèques publiques. Pourtant, avec 1552 bibliothèques municipales, 42 bibliothèques principales et 144 bibliothèques de lecture publiques, l'Algérie possède une des infrastructures les plus importantes dans le monde arabe. Ces bibliothèques contribuent fortement au processus de développement du pays, mais cela n'est pas visible pour le public ni dans les recherches et études réalisées par les professionnels de l'information et des bibliothécaires. Pour remédier à cette méconnaissance, nous essayons ici de faire la lumière sur le réseau des bibliothèques publiques en Algérie. A travers trois grandes étapes historiques, cet article retrace la manière dont ce réseau s'est constitué, au gré des transformations de paradigme que l'Algérie a traversées, jusqu'à la création en 2003 d'une nouvelle génération de bibliothèques publiques algériennes : ces « bibliothèques principales de la lecture publique » sont envisagées par les décideurs comme des facteurs clés de reconstruction nationale, de réforme et de changement social.



## Dr. Ousama DEMMOUCHE

Maître de conférences -A- au département de bibliothéconomie et des sciences de l'information à l'université Djillali Liabès de Sidi Bel Abbès, Algérie, et chercheur au Laboratoire de recherche sur les systèmes d'information et des archives en Algérie (LASIA) à l'Université d'Oran 1. Responsable de l'équipe du master en archivistique, et participant à de nombreux Projets de recherche et de formation universitaire (PRFU), qui représentent un support à la formation doctorale dans les établissements d'enseignement supérieur. Plus d'une vingtaine de publications dans des revues scientifiques internationales et nationales ainsi que quelques ouvrages. Contribue également à de nombreux forums et conférences.

+ [oussama.demmouche@univ-sba.dz](mailto:oussama.demmouche@univ-sba.dz)

## INTRODUCTION

### STATUT AMBIGU DE LA CULTURE

L'Algérie a récemment célébré le soixantième anniversaire de son indépendance. Ce fut l'occasion de présenter ce qui a été réalisé dans les domaines militaire, économique, industriel et agricole. Lors de ces célébrations et manifestations, la culture était présente, mais seulement en tant qu'espaces publics dont les locaux, les salles et les ressources sont utilisés pour accueillir les séminaires et les conférences organisés par d'autres secteurs en raison de la position dont ils jouissent, et du rôle effectif et éminent qu'ils ont dans le développement national.

Ce qui rend ces domaines efficaces et importants, c'est la quantité et le type de recherches et d'études menées par les chercheurs appartenant à ces secteurs. La culture est occultée en tant que domaine, malgré des réalisations au niveau des structures et des infrastructures, ainsi que le rôle de toutes les installations culturelles, y compris les bibliothèques publiques: cela peut être dû au manque d'études qui décrivent et relatent ces réalisations. Notre étude s'inscrit dans le contexte de cette ambiguïté qui affecte la culture et ses institutions en Algérie. Nous avons essayé de faire la lumière sur l'évolution des bibliothèques publiques sur soixante ans en identifiant les forces et les faiblesses rencontrées par les projets de bibliothèques publiques depuis l'indépendance.

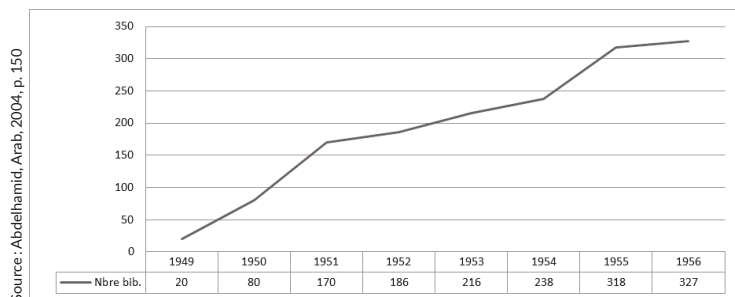
## TROIS GRANDES PÉRIODES DE TRANSFORMATION DES BIBLIOTHÈQUES

Cette étude est découpée en trois périodes considérées comme transformationnelles. En effet, chacune d'entre elles avait une spécificité imposée par les conditions tant réglementaires, économiques, politiques ou sécuritaires qui l'ont caractérisée. Ces trois périodes sont traitées comme une ressource pour décrire le contexte socio-historique dans lequel le mouvement des bibliothèques publiques est né et s'est développé en Algérie, ainsi que pour expliquer la maturité atteinte au sein de ce type de bibliothèques, notamment à travers la nouvelle génération de bibliothèques désignées sous le vocable de « bibliothèques principales de la lecture publique ».

### PREMIÈRE ÉTAPE : NATIONALISATION ET RÉORGANISATION DU RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES (1962-1988)

Le développement des bibliothèques publiques que connaît l'Algérie est un prolongement du projet de promotion de la lecture publique adopté par la France pendant la période coloniale.

**Les bibliothèques étaient considérées comme un moyen de rehausser le niveau de formation et d'éducation** et un moyen d'éradiquer toutes formes de fanatisme résultant des différences intellectuelles et idéologiques qui peuvent menacer sa politique coloniale. Elle a donc œuvré à l'élargissement du réseau de bibliothèques et des espaces de livres au niveau des grandes villes (Alger, Constantine, Oran, Annaba, Tlemcen, Sidi Bel Abbes, Guelma) ainsi que dans de nombreuses zones rurales tout au long de sa présence en Algérie. Cette période, qui va de 1949 jusqu'en 1956, fut l'une des plus importantes dans le développement des bibliothèques publiques dans leur forme moderne plus connue sous la dénomination de « bibliothèques municipales ». La figure ci-dessous retrace le développement des bibliothèques durant la période coloniale.





L'héritage de cette infrastructure de *bibliothèques municipales*, en plus d'autres types de bibliothèques publiques connues sous le nom de *bibliothèques arabes* et de *bibliothèques populaires*, a fait de l'Algérie un pays à l'avant-garde des pays arabes qui ont ce type de bibliothèque. Ces structures seront également une ressource importante pour permettre à l'Algérie indépendante de retrouver son autonomie parallèlement à l'indépendance politique qui est venue à la suite d'une lutte et d'une guerre qui ont duré sept ans et demi.

Il peut être difficile de fournir des chiffres réels sur le nombre de bibliothèques dont l'Algérie a hérité du colonialisme français, car certaines d'entre elles n'ont pas été achevées en raison du déclenchement de la révolution en 1954, et certaines de ces bibliothèques déjà construites ont été démolies à la suite d'actions militaires. Quant à celles qui sont restées, elles ont été victimes d'exclusion et de marginalisation à cause de politiques de développement accordant de l'importance aux enjeux économiques et industriels au détriment des enjeux culturels. Ce phénomène a été accentué par le manque de cadres humains pouvant améliorer la gestion de ces espaces. De ce fait, le lancement du secteur de la culture et des bibliothèques en Algérie est tardif et fluctuant dans de nombreux cas, bien qu'il s'agisse d'un principe fixe figurant dans toutes les chartes, déclarations et constitutions constitutives de cette période, comme la « déclaration de la conférence de Tripoli » en juin 1962, la « Charte de 1964 », la « Charte nationale de 1976 » et la « Charte nationale de 1986 ».

**Cette situation n'a pas empêché la nationalisation des bibliothèques publiques situées à l'échelon des wilayas (divisions territoriales) algériennes.** Les autorités tutélaires se sont contentées de préserver les traditions administratives françaises. Ce processus a été supervisé par Mahmoud Bouayed, le directeur de la bibliothèque nationale à l'époque. En effet, il a appelé à la nécessité d'élaborer un plan d'organisation des bibliothèques en Algérie qui s'inscrit dans le cadre du plan culturel global établi entre 1965 et 1978. Ce plan était construit autour de quatre axes principaux qui constituaient la première politique culturelle de l'Algérie. Le 3<sup>e</sup> axe appelait à développer la production de livres et la lecture publique afin de répondre aux besoins de formation et de recherche, et diffuser la lecture auprès des étudiants et des travailleurs, car ils sont des hommes de culture » (Mahmoud Bouayed, 1985, p. 14).

**La nationalisation et l'organisation des bibliothèques publiques en Algérie ont été marquées par plusieurs changements** dus principalement aux changements de tutelle entre différents ministères. Initialement sous l'égide du ministère de l'Éducation nationale, conformément au Décret n° 63-121 du 28

avril 1963 (Rédigé en français), elles passèrent ensuite sous le ministère de l'Orientation nationale par décret n° 64-121 du 8 juin 1964, avant de revenir à l'Éducation nationale par décret n° 65-208 du 12 août 1965 qui concerne également l'organisation de la Direction centrale du ministère de l'Éducation nationale. Cette alternance s'est poursuivie jusqu'en 1971, année où la responsabilité des bibliothèques a été confiée au ministère de l'Information et de la Culture par le décret n° 71-124 du 13 mai 1971 lors d'une réorganisation définissant son périmètre. Par la suite, le décret n° 71-125 du 13 mai 1971 portant création d'une direction de la culture a été promulgué suivi par le décret n° 75-31 du 22 janvier 1975 réorganisant la Direction centrale du ministère de l'Information et de la Culture. Au cours de cette dernière réforme, deux directions vont être concernées par les bibliothèques publiques : la sous-direction de la lecture publique et des bibliothèques et la sous-direction des documents et des publications.

**La situation s'est stabilisée avec ces deux sous-directions du ministère de l'Information et de la Culture.** Une fois la page de la nationalisation tournée, l'Algérie est rentrée dans une nouvelle phase. Le plan quadriennal de 1970-1973 a vu l'annonce du projet « 1000 bibliothèques municipales » qui prévoyait la création d'un vaste réseau de bibliothèques publiques qui s'achèverait en 1980. Le programme quinquennal de développement 1980-1984 incluait un projet portant le slogan « Une bibliothèque pour chaque municipalité ». Cette fois-ci, le ministère de l'Information et de la Culture a alloué un budget de 30 millions de dinars pour sa résurgence, et lui a procuré l'expertise nécessaire acquise auprès d'un groupe de pays arabes et européens et un certain nombre d'ouvrages estimé en 1978 à 600 000 titres (Mahmoud Bouayed, 1985, p. 42).

**Ces projets ont été affectés par les changements de tutelle et l'absence d'une politique culturelle claire et explicite.** De ce fait, seuls 20 % des objectifs ont été atteints. En effet, le manque de cadres humains capables de superviser ces bibliothèques à commencer par la phase de conception technique des bâtiments jusqu'à leur mise en œuvre en passant par la gestion et le fonctionnement, sans parler du manque de ressources financières et logistiques. D'autant plus que, durant les années 1980, le secteur des bibliothèques et de la culture a été marginalisé pour ne pas dire exclu du ministère de l'Information et de la Culture. Les décideurs se sont montrés intéressés par les médias et la communication au détriment de la culture et de la lecture publique. À ce stade, les autorités se sont focalisées sur le développement des médias et l'organisation de la presse nationale et étrangère. Pour les bibliothèques et la culture,

la question de l'exclusion et de la marginalisation est allée au-delà de l'abolition des deux directions traitant des livres et des bibliothèques par le décret n° 81-390 du 26 décembre 1981. Le secteur de la culture a même été éclipsé. D'un ministère, il s'est transformé en secrétariat d'État pour la culture et le folklore.

**La culture revient sur le devant de la scène, cette fois en tant que ministère indépendant par le décret n° 82-296 du 28 août 1982, et avec elle les bibliothèques avec la création de la Direction du livre, des bibliothèques et de la lecture publique.** Cependant, cela n'a pas duré longtemps et le secteur du tourisme a été inclus dans le ministère de la Culture qui est devenu le ministère de la Culture et du Tourisme par le décret n° 85-129 du 21 mai 1985. La Direction des bibliothèques publiques a été maintenue dans le cadre de ce ministère sous la dénomination de « Direction des livres, de la lecture publique et des documents ».

Cette phase est la pierre angulaire du mouvement algérien des bibliothèques publiques. L'Algérie s'est efforcée à adapter ces bibliothèques aux programmes internationaux proposés par les organisations internationales, notamment l'UNESCO et l'IFLA, qui ont été le moteur des bibliothèques dans les pays en développement, à travers le Programme international des sciences de l'information et les projets des Systèmes nationaux d'information (NATIS et UNISIST) en 1970, puis le Programme général de l'information en 1985 qui consolide les cadres généraux de la politique nationale adoptée dans les bibliothèques (Peter Johan, 2012, p. 6).

**Afin d'intensifier ces efforts, l'Algérie a donné vie à ces espaces en formant et en qualifiant les ressources humaines qui les sous-tendent.** Ce processus a été initialement supervisé par la Bibliothèque nationale, seule institution à détenir une expertise et une expérience dans ce domaine, grâce à la compétence unique en bibliothéconomie de Mahmoud Bouayed, formé par l'école française. Par conséquent, dès 1963, la Bibliothèque nationale est devenue la première institution à offrir une formation pratique pour les bibliothécaires. D'une durée d'un an, celle-ci a été officiellement habilitée par le décret n° 64-135 du 24 avril 1964 portant création du Diplôme Technique des Bibliothécaires et Archivistes (DTBA). Ce programme a permis de former et de qualifier environ 40 bibliothécaires adjoints chaque année.

Les efforts se sont poursuivis dans ce sens et la formation des bibliothécaires, tant d'un point de vue forme que contenu, s'est développée. Les universités algériennes se sont saisies de cette opportunité, conduisant à la création de l'Institut de bibliothéconomie d'Alger en 1975, suivi de l'Institut de bibliothé-



conomie de Constantine en 1982 et enfin, l'Institut de bibliothéconomie d'Oran en 1983.

## DEUXIÈME ÉTAPE : STAGNATION CULTURELLE ET IMPACT SUR LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES (1989-2002)

**Cette nouvelle phase dans l'évolution des bibliothèques et de la lecture publique n'a pas respecté les lignes des programmes gouvernementaux.** La trajectoire des bibliothèques et de la lecture publique en Algérie a connu des hauts et des bas au cours des décennies. Malgré les plans gouvernementaux ambitieux, tels que le programme quadriennal de 1970-1973 et le programme quinquennal de développement de 1980-1984, l'évolution des bibliothèques a été marquée par une progression lente. La période a été parsemée de multiples tentatives de réorganisation, et la fin de cette ère a été marquée par une stagnation due à des crises conjoncturelles.

L'effondrement des prix du pétrole au niveau mondial, notamment lors des événements d'octobre 1988, a eu un impact profond sur le soutien gouvernemental à la culture et ses institutions. En Algérie, la finance des initiatives culturelles est intrinsèquement liée aux revenus des hydrocarbures. Ainsi, une baisse des prix du pétrole se traduit directement par une réduction des budgets alloués à la culture. La dépendance du pays à l'égard des revenus pétroliers a eu des conséquences directes sur les institutions culturelles lors des fluctuations économiques.

Parallèlement, l'Algérie a connu une transition vers la démocratie à la fin des années 1980. L'amendement constitutionnel de 1989, visant à passer d'un régime socialiste à un système de pluralisme politique, a engendré une période de turbulences politiques et sociales. Ce bouleversement, combiné aux défis économiques, a créé un environnement complexe pour le développement et l'évolution des institutions culturelles telles que les bibliothèques.

**En conséquence, l'Algérie a connu de graves crises politiques, sociales, économiques, éducatives, culturelles et morales** qui l'ont impliquée dans des guerres civiles décrites par « la décennie sanglante » ou « la décennie noire ». Cette situation a affecté tous les secteurs de l'État, y compris celui de la culture. Ce dernier a été marginalisé et tous les projets qui lui étaient destinés ont été gelés, en raison du manque d'allocations financières, en plus de l'absence de tout texte juridique protégeant et préservant ces institutions culturelles. Par conséquent, cette étape a vu un nouveau phénomène dans la société algérienne représentée dans la destruction des institutions culturelles

et de toutes les œuvres culturelles et artistiques, y compris les bibliothèques publiques. De ce fait, certaines bibliothèques ont été exploitées à des fins commerciales, les transformant ainsi en boutiques, tandis que d'autres ont été fermées.

**Sur le plan organisationnel, cette période n'est pas très différente de la première, qualifiée de nationalisation et d'organisation.** Les bibliothèques publiques restaient dépendantes de la continuité du secteur de la culture en tant que ministère ou de sa suppression. Ce dernier est notamment affecté par les conditions économiques, et c'est ce à quoi nous avons effectivement assisté au début de cette période. Le ministère de la Culture a gelé toutes ses activités et il a été remplacé par le Conseil national de la culture créé par le décret exécutif n°90-250 du 18 août 1990.

**Ce manquement a été corrigé par les pouvoirs publics en 1991 et la culture a repris sa place en tant que ministère, mais intégré au secteur des communications.** En conséquence, le terme « bibliothèques » a été restauré dans l'arène culturelle par le décret exécutif n°91-298 du 24 août 1991. Ce dernier a reconsidéré les bibliothèques à leur juste valeur en rétablissant la Sous-direction des bibliothèques et de la lecture publique. Néanmoins, cette décision n'a pas perduré. En effet, la culture en général, et notamment la direction s'occupant du livre, des bibliothèques et de la lecture publique a été dissoute en 1993. Cela a été acté par le décret 93-257 du 27 octobre 1993, organisant l'administration centrale du ministère des Communications, où l'accent a été mis sur les questions de sécurité. Il a fallu attendre le décret exécutif n° 94-169 du 15 juin 1994 pour que la situation change et que le ministère de la Culture soit rétabli pour que l'on constate quelques activités.

Cette phase n'a pas eu beaucoup d'influence en ce qui concerne l'incarnation des projets. Elle a tout simplement tenté de conserver son entité, comme en témoignent les textes constitutifs du secteur. Pour promouvoir la lecture publique, l'Algérie a mis en place des directions. Par le décret exécutif n° 93-149 du 22 juin 1993, la mission a de nouveau été confiée à la Bibliothèque nationale. Ce dernier réorganise la Bibliothèque nationale et fait référence à son ancienne loi fondamentale n° 70-34.

Le décret exécutif n° 93-149 établit la dépendance de la Bibliothèque nationale du ministère de la Culture et précise ses nouvelles tâches relatives :

- Participation à la création et à la gestion du Réseau national des centres de documentation et des bibliothèques, qu'il s'agisse de bibliothèques municipales, de centres culturels ou de salles de

lecture, des bibliothèques des maisons de jeunes et tous centres possédant une bibliothèque ou du matériel culturel assurant des services au public des lecteurs.

- Participation à la réalisation et à l'activation des réseaux de lecture publique, et sur cette base débutée l'activité des bibliobus afin de stimuler la lecture publique dans les zones reculées d'Alger et de certaines wilayas voisines.

Sur cette base, la bibliothèque nationale a élaboré un plan d'implantation d'annexes dans plusieurs wilayas, visant à étendre ses services sur le territoire national. Dans la période postérieure à la décennie sanglante, marquée par une stabilisation politique, sécuritaire, économique et sociale, elle a un rôle crucial à jouer. Elle doit investir tous les espaces publics – éducatifs, religieux et culturels – pour atténuer les risques liés aux conflits idéologiques. Il s'agit de travailler à la reconstruction, la réforme et l'harmonisation des relations sociales et humaines précédemment marquées par des tensions et des clivages. Cette mission est confiée à la nouvelle génération de bibliothèques publiques en Algérie.

## TROISIÈME ÉTAPE : TRANSITION VERS UNE NOUVELLE GÉNÉRATION DE BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES EN ALGÉRIE (2003 À AUJOURD'HUI)

**Les économistes et les industriels algériens s'accordent à dire que l'année 2003 marque le début d'une transition dans la vie de l'Algérie.** Marquée par une sortie de la crise sécuritaire grâce au succès du projet de réconciliation nationale, et par une embellie économique grâce aux prix élevés du pétrole. L'objectif devient alors de poser les bases d'une société algérienne moderne. L'un des défis majeurs est de former des citoyens qui, malgré les divergences intellectuelles, idéologiques et le pluralisme culturel, parviennent à vivre ensemble en harmonie. Cette lourde tâche est confiée aux institutions culturelles et en particulier aux bibliothèques publiques. Durant cette période, la valorisation des bibliothèques et de la lecture publique devient une priorité pour les politiques publiques. En témoigne la reprise de projets antérieurement suspendus ou non aboutis, comme celui des 1 000 bibliothèques et d'une bibliothèque dans chaque municipalité<sup>1</sup>. De plus, de nouvelles initiatives

<sup>1</sup> La question de l'achèvement du projet de 1000 bibliothèques municipales ou bibliothèques dans chaque municipalité, lancé depuis 1974, a constitué un dossier fondamental dans le programme présidentiel du feu « Abdelaziz Bouteflika » pour deux mandats consécutifs 2005-2009 et 2009-2014. Ce projet a pris le nom de « Projet du Président » et a effectivement été réalisé en 2014,

voient le jour, visant à structurer l'industrie du livre et à promouvoir la lecture au sein de la population.

**En conséquence, pour la première fois dans l'histoire de l'Algérie, le secteur de la culture a reçu une part importante du budget de l'État estimé à 64,1 millions de dollars en 2003.** Ce budget a continué à progresser pour atteindre 561,3 millions de dollars en 2012. Cette décennie a été considérée comme la plus importante dans le renforcement de la culture, ce qui a permis à ce secteur de réorganiser ses structures, ses institutions et a achevé les nouveaux projets annoncés. Sur cette base, un budget important a été alloué au secteur des bibliothèques, estimé au début de cette décennie à 32 milliards de centimes, soit 27,11 % du budget total du secteur. Ce qui a permis d'organiser les bibliothèques précédemment achevées et de lancer la création et la conception d'une nouvelle génération de bibliothèques constituant une rupture avec le patrimoine des bibliothèques précédemment achevées portant le nom de « bibliothèques principales de la lecture publique ».

**Ce projet a acquis une position importante au niveau national à travers des étapes qui peuvent être identifiées dans les points suivants :**

## **LE CONTEXTE DANS LEQUEL S'EST CONSTITUÉE LA NOUVELLE GÉNÉRATION DE BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES EN ALGÉRIE**

Depuis le début du troisième millénaire, l'Algérie s'est engagée dans la mise en œuvre de projets de bibliothèques de la lecture publiques qui tiennent compte des normes internationales de l'UNESCO et de l'IFLA, supervisés par le ministère de la Culture conformément au décret exécutif 05-80 du 26 février 2005 réglementant l'administration centrale de ce dernier.

Le projet des bibliothèques principales de la lecture publique adopté en Algérie était lié dès le début au projet des annexes de la Bibliothèque nationale planifié par le ministère de la Culture lors de la période critique qu'il a traversé – la période de stagnation culturelle. Comme vu précédemment, le ministère de la Culture avait programmé, dès 1993, un projet des annexes de la Bibliothèque nationale dans les principales villes des différentes wilayas.

---

portant le nombre des bibliothèques à 1552 réparties sur 1541 municipalités dans 48 États selon le découpage administratif adopté avant 2019, mais ces espaces sont toujours confrontés à des problèmes liés à la tutelle, et à l'absence de textes juridiques qui déterminent leur organisation et leur gestion.

Ce projet s'est concrétisé au cours du troisième millénaire et les annexes se sont achevées dans les wilayas du pays selon des groupes répartis comme suit :

- Le premier groupe a été constitué par un arrêté ministériel conjoint, publié le 25 mai 2005, qui a défini l'achèvement des annexes de la Bibliothèque nationale dans les wilayas d'Adrar, Bejaia, Tlemcen, Tiaret, Tizi Ouzou, Annaba et Constantine ;
- Le deuxième groupe a été constitué par une décision ministérielle conjointe du 2 août 2006, qui a défini l'achèvement des annexes de la Bibliothèque nationale dans les wilayas de Biskra, Béchar, Tébessa, Djelfa, Mascara, Ain Temouchent et Rilizane.

En 2007, le ministère de la Culture a réexaminé le projet concernant les annexes de la Bibliothèque nationale. Après cette révision, ces annexes ont été requalifiées en « bibliothèques de lecture publique » comme le stipule le décret n° 07-275 du 18 septembre 2007. Cette décision a été renforcée par le décret exécutif n° 08-235 du 26 juillet 2008, modifiant certains aspects du décret exécutif n° 93-149. L'article 3 stipule que « *Les biens, droits, obligations et moyens de toute nature détenus par les annexes de la Bibliothèque nationale d'Algérie sont transférés aux bibliothèques de la lecture publique de la même wilaya* ». Ces bibliothèques sont une extension de la Bibliothèque nationale, leur objectif principal étant de promouvoir la lecture publique et d'élargir l'accès aux services pour la population.

La mise en œuvre du projet de bibliothèques de la lecture publique au niveau des principales villes des wilayas du pays s'est poursuivie avec la publication du décret exécutif 09-346 du 22 octobre 2009 complétant le décret 08-236 du 26 juillet 2008. Ce dernier prévoyait également la création de ce type de bibliothèques dans les centres des wilayas suivantes : « Tipaza, M'sila, Sidi Bel Abbes, Tissemsilt, Ain Defla, Laghouat, Chlef et Oum El Bouaghi ».

En 2012, un nouvel amendement a été apporté visant à organiser les bibliothèques de la lecture publique sous l'égide du ministère de la Culture, conformément au décret exécutif n° 12-234 du 24 mai 2012. Ce dernier prévoit de renommer les « bibliothèques de la lecture publique », récemment établies dans les principales villes des wilayas et celles précédemment associées à la Bibliothèque nationale en « bibliothèques principales de la lecture publique ». En février 2016, sur les 48 bibliothèques principales prévues, 42 étaient déjà opérationnelles. Les wilayas de Sétif, Médéa, Guelma, Blida, Boumerdes et Oran devaient encore accueillir chacune une de ces bibliothèques principales de lecture publique.







connaît l'Algérie. En somme, il s'agit d'une démarche visant à intégrer ces bibliothèques parmi les lieux de passage courants des citoyens dans leur routine quotidienne. Cette initiative est clairement énoncée dans le rapport élaboré par le ministère de la Culture en 2008, qui définit des normes pour les infrastructures et équipements culturels, organisant les espaces comme suit :

CATÉGORIES	POPULATION (HAB.)
Salles de lecture	Inférieure à 5 000 habitants
Bibliothèques communales en milieu rural	5 000 à 10000 habitants
Bibliothèques communales en milieu semi-urbain	10 000 à 20 000 habitants
Bibliothèques communales en milieu urbain	20 000 à 50 000 habitants
Bibliothèques communales en milieu urbain supérieur	Supérieure à 50 000 habitants

La nouvelle génération de bibliothèques publiques algériennes, inaugurée au début du troisième millénaire et incarnée notamment par le concept des « bibliothèques principales de la lecture publique », a introduit un renouveau architectural. En effet, tant dans la conception des bâtiments que dans la répartition des espaces, ces nouvelles structures se distinguent nettement des bibliothèques traditionnellement construites en Algérie auparavant.



LES PHOTOS CI-DESSUS MONTRENT DES EXEMPLES DES BIBLIOTHÈQUES PRINCIPALES DE LA LECTURE PUBLIQUE ACCRÉDITÉES DANS LES WILAYAS DE L'OUEST, DE L'EST ET DU SUD DE L'ALGÉRIE

Les nouvelles bibliothèques témoignent d'une adoption de principes d'ingénierie contemporaine, avec notamment l'utilisation de façades en verre qui les positionnent comme des repères urbains. Cette approche architecturale n'est pas qu'esthétique : elle traduit une philosophie renouvelée des bibliothèques, axée sur l'ouverture, la transparence et une volonté d'intégrer davantage ces établissements dans la vie quotidienne des citoyens. Cette conception cherche à créer un lien entre l'intérieur et l'extérieur, permettant aux usagers de se sentir connectés au monde alentour tout en étant immergés dans leurs activités à l'intérieur de la bibliothèque.

**La majorité de ces bibliothèques principales se trouvent en centre-ville, à deux pas d'autres infrastructures publiques telles que quartiers résidentiels, écoles, musées, théâtres et universités. Elles sont facilement accessibles par divers modes de transport, que ce soit en voiture, en transports en commun, à vélo ou même à pied.**

## PHILOSOPHIE DES BIBLIOTHÈQUES PRINCIPALES DE LA LECTURE PUBLIQUE

La bonne position structurelle prise par les bibliothèques principales de la lecture publique au sein du ministère de la Culture, et la place dont elles jouissent dans la politique générale des pouvoirs publics, en font un pilier fondamental de tous les projets de développement culturel et de socialisation.

Ainsi, ces bibliothèques ont cherché dès leur lancement effectif en 2012 à adopter les principes utilisés par les bibliothèques qui font référence dans le monde.

Parmi les plus importants :

- **Le principe de se rapprocher des clients/lecteurs** en adoptant des programmes et des services qui concernent tous les groupes et segments de la société ;
- **Le principe de la gratuité** en mettant à disposition gracieusement les espaces et les ressources pour un usage public ;
- Le principe de la liberté : il n'y a pas de restrictions dans l'utilisation de ces espaces ou de leurs ressources liées à la langue, au sexe, à la religion, à la race, au niveau culturel ou social ;
- Le principe de la diversité : Diversité dans les collections, les activités et les services qu'ils fournissent.



L'ensemble de ces caractéristiques et principes explicites et affichés au sein de ces espaces permet de réaliser les dimensions implicites de ce projet que le ministère de la Culture a développé depuis mars 2005.

Ces dimensions sont liées à une exigence constitutionnelle qui garantit le droit à l'information pour tous, ainsi que l'investissement dans les ressources humaines qui garantissent le développement durable de la société algérienne, à travers sa capacité à former :

- **Un citoyen instruit**, capable de relever les différents défis;
- **Un citoyen conscient de ses droits et de ses devoirs**, et qui contribue au développement de sa société et de son pays;
- **Un citoyen qui préserve les valeurs et les traditions de ses ancêtres**, et qui en même temps est ouvert à la mondialisation.

**Pour ce faire, le ministère de la Culture a fixé un certain nombre de missions à entreprendre par les bibliothèques de la lecture publiques :**

LOISIRS ET DIVERTISSEMENT	FORMATION ET ÉDUCATION	ACCESSIBILITÉ À L'INFORMATION
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer à la construction de la personnalité et à l'élevation du niveau culturel de l'individu en proposant des divertissements appropriés;</li> <li>• Offrir un espace de coexistence, de dialogue et d'échange d'idées;</li> <li>• Fournir les moyens du développement, de l'innovation et de la créativité pour tous;</li> <li>• Assurer l'ouverture et la sensibilité à toutes les formes d'expression culturelle et artistique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inculquer l'amour de la lecture en particulier aux élèves;</li> <li>• Travailler à stimuler la créativité et l'imagination des enfants et des jeunes;</li> <li>• Renforcer l'autoformation et développer les compétences dans l'utilisation de l'information et de l'informatique;</li> <li>• Lutter contre l'analphabétisme pour toutes les tranches d'âge ;</li> <li>• Eliminer les maux de la société par des campagnes contre les drogues, la violence, la sédition et la criminalité;</li> <li>• Promouvoir le dialogue interculturel;</li> <li>• Développer un sens du patrimoine culturel et un goût pour les arts;</li> <li>• Soutenir les réalisations scientifiques et les innovations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Répondre aux besoins d'information des citoyens ;</li> <li>• Veiller à ce que les citoyens aient accès à l'information dans toute sa diversité;</li> <li>• Fournir des informations aux entreprises, institutions et groupes locaux.</li> </ul>



Cette politique, qui définit les objectifs et les tâches de ces bibliothèques, comprend un ensemble de termes clés tels que « citoyen conscient », « capital social », « habitabilité » et « participation citoyenne ». Ces concepts suggèrent la focalisation de l'attention que les pouvoirs publics accordent à la communauté, à la citoyenneté et au renforcement des relations entre les individus à la lumière de toutes les différences au sein de la société.

La cohésion des communautés locales implique de remettre en question les conditions qui conduisent à l'isolement de personnes d'origines différentes sans aucun conflit potentiel résultant de la fausse représentation des intérêts réels des individus. En effet, lorsqu'il s'agit de la société algérienne, qui a connu des circonstances difficiles pendant la décennie noire, on a pu constater des situations qui ont entraîné de nombreuses caractéristiques de discrimination sociale, de manque de vigilance et d'absence d'arbitrage de la raison. Par conséquent, on peut dire que les projets de bibliothèques publiques qui ont vu le jour au troisième millénaire contribuent fortement à ce projet, car ils reflètent les objectifs de l'intégration sociale et portent les principes de la cohésion sociale.

## CONCLUSION : UNE GÉNÉRATION DE BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES QUI CHANGE LA DONNE

Le troisième millénaire a vu l'émergence d'une nouvelle génération de bibliothèques publiques, en rupture avec le patrimoine des bibliothèques précédemment construites dans les wilayas du pays. Les décideurs comptent sur cette nouvelle génération de bibliothèques pour la reconstruction nationale, la réforme et le changement social.

### FACTEURS D'INSUCCÈS

Le contexte à travers lequel le projet de la nouvelle génération de bibliothèques a été édifié et les données sur lesquelles il a été fondé sont complètement différents de celles pratiquées auparavant par l'Algérie, où il a fallu compter avec différents facteurs d'insuccès :

- **Le manque de ressources humaines qualifiées** pour les projets de planification des bibliothèques et de promotion de la lecture publique pour la période postindépendance ;
- **L'absence d'une politique culturelle explicite et écrite**, à l'exception de la publication de certains textes juridiques constitutifs.



Cette situation a rendu les projets de bibliothèques et les tentatives de promotion de la lecture publique à se heurter aux intérêts des secteurs auxquels le secteur culturel et ses institutions étaient généralement rattachés ;

- **L'abandon des financements** et la consolidation des projets de bibliothèques publiques en cas de crises économiques et sécuritaires, en particulier dans la décennie critique que l'Algérie a connue.

## FACTEURS DE SUCCÈS

*A contrario*, aujourd'hui, parmi les facteurs laissant présager le succès de la nouvelle génération de bibliothèques :

- **Les pouvoirs ont misé sur ces espaces** pour gérer l'après-décennie noire ;
- **Les pouvoirs ont construit et conçu des bâtiments conformes aux normes internationales** des bibliothèques telles que définies par l'UNESCO et l'IFLA ;
- **Les pouvoirs ont envisagé le travail** de ces bibliothèques dans le contexte de la diversité et du multiculturalisme, dans le droit fil de l'adhésion de l'Algérie à la Convention de l'UNESCO sur la « diversité culturelle » depuis 2005 ;
- **Les pouvoirs ont modernisé les services de ces espaces** par la participation de l'Algérie aux deux Sommets mondiaux de la « Société de l'information » et dans lesquels l'Algérie s'est engagée à mettre en œuvre la stratégie « E-Algérie 2013 » ;
- **Les pouvoirs ont poursuivi le soutien financier** à ces espaces publics et à leurs différents programmes et activités, qui confirment que l'Algérie n'a pas abandonné ces lieux.

## RÉFÉRENCES

**ABDELHAMID, Arab.** (2004). La lecture publique en Algérie durant la période coloniale (1830-1962). Alger : Office des publications universitaires.

**BOUAYED, Mahmoud.** (1985). Le livre et la lecture en Algérie. UNESCO.

**LOR, P. J.** (2012). The IFLA–UNESCO partnership 1947–2012. *IFLA Journal*, 38(4), 269–282.

[https://repository.up.ac.za/bitstream/handle/2263/37151/Lor\\_IFLA\\_2012.pdf?sequence=1&isAllowed=y](https://repository.up.ac.za/bitstream/handle/2263/37151/Lor_IFLA_2012.pdf?sequence=1&isAllowed=y)

